

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1094

Artikel: Droit de timbre : ultra technique, ultra politique
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ultra technique, ultra politique

Qui sait ce que signifie un «oui» ou un «non» du peuple ? La droite croit savoir...

(ag) Qui, avec compétence, peut disserter sur les émissions de titres, les transactions de papiers-valeurs ? Quelques spécialistes des opérations bancaires. Ils sont rares.

Sur ce sujet ingrat les citoyens suisses auront droit pourtant à une grande

dramaturgie, jouée dans de somptueux décors publicitaires; des pères nobles réciteront leur tirade sur l'emploi, l'Europe, la compétitivité nationale. Ah ! comme le bonheur de la tendre Helvétie est cher à leur cœur.

Mais les banques organisatrices du

spectacle doivent aussi faire oublier leurs exceptionnels bénéfices de 1991 (les banques commerciales du moins, mais ce sont elles qui sont avant tout concernées par le droit de timbre). La hausse des taux hypothécaires déforme leur image, si bien que le slogan «ce qui est bon pour les banques est bon pour la Suisse» a de la peine à passer.

Ce qui rendra le débat plus irréal encore, outre le décalage entre la technicité et la transposition grand public, c'est que ce sujet avait été résolu dans le cadre du paquet financier rejeté par le peuple et qu'aujourd'hui encore il y a accord général pour entrer en matière sur le sujet.

Pourquoi donc y a-t-il eu référendum du parti socialiste et de l'Union syndicale ? Et, si l'on peut qualifier son ton, un référendum de protestation et d'indignation, ressenties même par ceux qui ont le pied marin dans les rouslis politiques.

Il y a d'abord eu la manière. Le paquet fiscal était, après le vote du peuple, mort, mais si l'on peut dire pas encore entermé. Si bien que, par voie de motions impératives déposées par la droite, les Chambres fédérales qui, sur le sujet bancaire, ont toujours fait preuve de servilité, demandaient que la révision du droit de timbre soit traitée pour elle-même, immédiatement. Le «non» populaire ne concernait pas ce point particulier. Ah ! comme il est commode de savoir lire les intentions de vote. Les textes étaient prêts, il n'y avait qu'à les imposer au Département des finances. Ce fut fait en un tournemain, dans une concertation limitée aux seuls partis de droite, décidés à démontrer qui gouverne. Mais en réactivant cette seule donnée la droite a évacué ce qui faisait l'objet d'un compromis accepté par elle: les compensations financières.

On rappellera qu'il était prévu d'introduire un impôt proportionnel sur le bénéfice des sociétés anonymes. Le système en vigueur, qui tient compte du rapport entre le capital et le bénéfice, avantage les banques, tenues, en vertu de la loi qui les concerne, d'avoir de considérables fonds propres. Malgré des bénéfices records, elles ne sont pas imposées au taux maximum. La solution était élégante. Les banques payaient (partiellement) par une imposition plus juste leur neuve liberté de manœuvre. Le défi de la révision imposée par les Chambres fut l'oubli de cette compensation. L'allègement sera gratuit.

Le référendum est-il dans ces circonstances plus qu'un défolement, une

AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE

La bonne direction

(pi) Augmenter le prix de l'essence de 25 centimes, c'est remettre les carburants au niveau 1985. Souvenez-vous: les prix affichés à la colonne pouvaient monter jusqu'à 1 franc 40 alors que la sans plomb, aujourd'hui, ne dépasse pas 1 franc 10... Mais en sept ans, les revenus des automobilistes ont augmenté, comme les prix des transports publics.

D'un point de vue économique et au nom de la cohérence de notre politique des transports, l'augmentation n'est pas seulement justifiée, elle est insuffisante: alors que l'on demande aux transports publics de réduire leurs déficits et d'augmenter leurs tarifs, on se contente, pour la voiture, d'une remise à niveau. Difficile ensuite de persuader les automobilistes de prendre le train... Quant aux recettes supplémentaires qu'apporteront ces 25 centimes, elles ne feront que compenser une partie des coûts externes du trafic routier qui continuent d'être pris en charge par la col-

lectivité. Ceux qui aujourd'hui dénoncent cette augmentation seraient évidemment plus crédibles s'ils ne s'étaient pas constamment opposés au développement d'une méthode rigoureuse de calcul pour connaître ces fameux coûts externes. Ce sont les bases mêmes d'une économie de marché que chacun paie les coûts dont il est responsable, sans quoi il y a distorsion de concurrence.

Quant à ceux qui parviennent à rester sérieux en réclamant d'un côté la suppression de l'impôt fédéral direct et en s'opposant de l'autre à cette augmentation d'un impôt à la consommation, il faut leur reconnaître de sérieux talents d'équilibriste.

Reste la manière. Il y a bien évidemment plusieurs années que l'essence devrait coûter plus cher. Mais il a fallu attendre d'avoir la corde au cou pour que la mesure soit proposée en procédure d'urgence. Et il est probable qu'elle n'aurait guère rencontré d'échos favorables durant les années de vaches grasses. Compte tenu de la situation, la clause d'urgence se défend. Elle aura au moins l'avantage de faire voter les Suisses en connaissance de cause. Ils auront eu l'occasion, avant la votation, de faire quelques pleins au nouveau prix. Et ils pourront compenser cette augmentation en s'intéressant, au prochain Salon de l'auto, à la consommation de leur future voiture. Dont, soit dit en passant, le prix a augmenté de 13,7 points depuis décembre 1987. On ne se souvient pas avoir entendu Walter Frey, conseiller national UDC et importateur de voitures, s'en plaindre à aucun moment. ■

Indice suisse des prix à la consommation

Date	12.82	12.87	6.92
Essence	100	73,9	84,6
Voitures neuves	100	113,5	127,2
Billets de train	100	113,4	150,1
Indice général	100	110,6	134,2

Source: Office fédéral de la statistique/La Vie économique

La part européenne

Le financement international des lignes du Gothard et du Simplon fut l'objet de conventions et de crises, que les NLFA ne connaîtront pas: elles seront exclusivement payées par l'Etat fédéral.

(cfp/pi) Aujourd'hui comme au siècle passé, le percement des Alpes répond essentiellement à des besoins étrangers. Mais le projet qui sera soumis au vote en septembre prochain sera financièrement supporté par l'Etat fédéral uniquement, celui-ci n'ayant à aucun moment envisagé de demander une participation aux pays voisins ou à la Communauté européenne. Il faut dire que les deux nouveaux tronçons prévus représentent une coûteuse contrepartie aux restrictions justifiées de circulation des poids lourds que nous souhaitons maintenir le plus longtemps possible. Pour convaincre l'Europe de s'intéresser au feroutage, la Suisse s'est ainsi engagée à payer seule les gros travaux nécessaires sur son territoire.

protection politique, un combat retardataire ? Certainement si l'on situe dans ce contexte des motions déposées par les partis bourgeois en matière financière, le 9 juin 1992. Les étapes suivantes seront l'élimination de la taxe occulte, la réduction de l'impôt anticipé et divers allègements en faveur des personnes morales. Aucune compensation n'est proposée; est recherchée à terme la réduction de la quote-part de l'Etat, dans le produit national.

La révision du droit de timbre s'inscrit dans une perspective: celui d'un paquet de réformes bourgeois. Nulle réflexion sur les charges de l'Etat en fonction de l'évolution de la société et de la population; nulle comparaison avec les autres pays européens qui connaissent des quotes-parts plus élevées et des possibilités de contrôles fiscaux plus efficaces. C'est la vue la plus courte: supprimer ce qui gêne et tant mieux si une contrainte est ainsi exercée sur l'Etat.

Le référendum est donc un combat d'une plus longue guerre politique. On regrettera que les «partis bourgeois» veulent ainsi en découdre alors que l'adaptation à l'Europe exigerait un autre esprit politique. Mais il faut relever le défi. ■

Les lignes et les tunnels du Gothard et du Simplon ouverts à la circulation en 1878 et 1906, furent financés d'une tout autre manière.

Gothard: fonds privés trilatéraux

Pour le Gothard, les fonds étaient allemands, suisses et italiens et provenaient majoritairement de l'économie privée: les 273 kilomètres devant relier Rotkreuz à Chiasso furent estimés à 187 millions de francs; les pouvoirs publics assurèrent un financement pour 85 millions, les 102 restants provenant des milieux privés des trois pays, pour un tiers chacun. La part publique de la Suisse se limitait à 20 millions, soit moins de 11% du coût estimé des travaux. Il fallut toutefois accorder une rallonge de 40 millions pour permettre l'achèvement des travaux. La compagnie prit en charge 12 millions, l'Allemagne et l'Italie 10 chacune. Les 8 millions restants furent mis à la charge des cantons intéressés. La deuxième Convention du Gothard qui réglait cette répartition fut soumise au vote à la suite d'un référendum venu des démocrates et des fédéralistes romands, insatisfaits d'un compromis les assurant pourtant d'une aide similaire en faveur du Splügen et du Simplon — déjà ce souci d'éviter les injustices régionales que l'on retrouve pour les NLFA. Le verdict fut positif à raison de trois contre un.

Des adversaires au premier traité dénonçaient déjà le fait que la Suisse se soumette servilement aux exigences de ses voisins bailleurs de fonds en acceptant leurs conditions: techniques (par exemple point culminant pas supérieur à 1162,5 mètres d'altitude); tarifaires (taxe maximum de 50 centimes par lieue suisse en première classe); politiques (la Confédération prend l'initiative des mesures nécessaires si un canton entrave d'une manière quelconque la construction ou l'exploitation de la ligne). Le renouvellement de cet accord fut à nouveau à l'origine d'une crise. Votée en 1898 à deux contre un, la nationalisation des cinq grandes compagnies ferroviaires ne pouvait rester sans effet sur la convention, qui fut dénoncée par

la Suisse, l'Allemagne et l'Italie refusant de se retirer des chemins de fer helvétiques. En contrepartie, la Suisse accorda à ses voisins des garanties de transit dont ils profitèrent encore durant la Seconde Guerre mondiale ainsi que des avantages tarifaires substantiels. Le nouveau traité fut signé le 15 octobre 1909. Les réactions ne tardèrent pas et durèrent, à l'image de ce commentaire du parti socialiste à la veille des élections nationales de 1914: «*Cette convention (...) ratifiée par la majorité bourgeoise des Chambres est une abdication partielle de notre souveraineté en faveur de l'Allemagne et de l'Italie*». C'est à la suite d'un vote des Chambres en 1913 portant à nouveau sur la même convention que les libéraux conservateurs romands lancèrent, avec l'appui des milieux nationalistes allemands, une initiative visant à soumettre au référendum obligatoire les traités internationaux d'une durée de plus de quinze ans. L'initiative fut acceptée en 1921. L'affaire fut même portée sur le terrain de la diplomatie internationale, puisqu'en 1919, il était prévu qu'un article du Traité de Versailles libère la Suisse de ses engagements envers l'Allemagne et l'Italie, mais il n'en fut plus question dans le document final.

Notons encore qu'au moment du rachat de la ligne par la Confédération, il y avait 263 000 actionnaires étrangers et seulement 1300 suisses...

Simplon: finances allemandes

Contrairement à une idée largement diffusée, le tunnel du Simplon n'a pas bénéficié des apports français, qu'ils soient publics ou privés. La finance allemande s'y est par contre largement engagée. La France et la compagnie Paris - Lyon - Méditerranée voyaient notamment dans ce tunnel le risque de concurrencer le port de Marseille par celui de Gênes, alors que l'Allemagne profita du désintéret français pour mettre un pied dans les chemins de fer de Suisse occidentale.

La France était tout de même à cette époque très engagée en d'autres endroits: ce pays était le plus gros pourvoyeur de fonds en faveur des chemins de fer suisses; sur un milliard de francs de financement étranger, la France contribua pour deux cinquièmes, suivie de l'Allemagne pour un cinquième. ■

Sources: *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* (Payot, Lausanne, 1986); Gérard Benz, *Les Transports - un défi européen*, Georg éditeur, Genève, 1992; *Documents diplomatiques suisses 1848-1945*.